



AVIS DE RÉUNION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MAI 2023

Les actionnaires de la société **CIMENTS DU MAROC**, société anonyme au capital de 1 443 600 400 dirhams et dont le siège social est au 621, boulevard Panoramique, Casablanca, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le n°70.617 (la « Société »), sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire Annuelle** qui se tiendra :

À l'hôtel Hyatt Regency Casablanca le mardi 30 mai 2023 à 10 heures.

En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités de convocation de l'Assemblée Générale par le Conseil d'administration
2. Lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes
3. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022
4. Affectation du résultat
5. Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17/95 relatives aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (la « Loi »)
6. Quitus aux administrateurs
7. Renouvellement du mandat de M. Matteo ROZZANIGO en tant qu'administrateur
8. Renouvellement du mandat de M. Hakan GÜRDAL en tant qu'administrateur
9. Renouvellement du mandat de la société PROCIMAR en tant qu'administrateur
10. Renouvellement du mandat de la société COFIPAR en tant qu'administrateur
11. Renouvellement du mandat de la société MENAF en tant qu'administrateur
12. Renouvellement du mandat de la société FIPAR HOLDING en tant qu'administrateur
13. Renouvellement du mandat de la CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITES (CIMR) en tant qu'administrateur
14. Renouvellement du mandat de la société ABU DHABI FUND FOR DEVELOPMENT en tant qu'administrateur
15. Ratification de la nomination de M. Yassine HADDAOUI en tant qu'administrateur
16. Ratification de la nomination de la société ITALCEMENTI FABBRICHE RIUNITE CEMENTO S.p.A Bergamo en tant qu'administrateur
17. Renouvellement du mandat de PwC en tant que Commissaire aux comptes
18. Renouvellement du mandat de Mazars en tant que Commissaire aux comptes
19. Fixation du montant des jetons de présence
20. Questions diverses
21. Pouvoirs en vue des formalités légales

Il est à rappeler que les actionnaires peuvent assister à cette Assemblée Générale sur simple justification

de leur identité, à condition, d'être inscrits sur les registres sociaux cinq (5) jours avant l'Assemblée Générale s'ils sont titulaires d'actions nominatives, ou de déposer au siège social cinq (5) jours avant l'Assemblée l'attestation de blocage de leurs actions délivrée par un établissement agréé, s'ils sont titulaires d'actions inscrites en compte.

Tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent, ont le droit d'assister à l'Assemblée Générale.

Les documents requis par la Loi en ce compris le formulaire de vote par correspondance sont mis à la disposition des actionnaires au siège social et sont publiés sur le Site Internet de la Société sur le lien suivant : <https://www.cimentsdumaroc.com/fr/assemblees-generales>.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la Loi disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Leurs demandes doivent être déposées ou adressées au siège social contre accusé de réception.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant ainsi que par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières.

Les actionnaires désirant voter par correspondance devront se procurer le formulaire correspondant sur le lien précité. Ledit formulaire de vote doit être accompagné de l'attestation de blocage des actions et d'une copie de la pièce d'identité du signataire du formulaire. Ces documents doivent être adressés par courriel, à l'adresse assemblees-generales@cimar.co.ma, au moins deux (2) jours francs avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Il n'est tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires qui ont été reçus par la Société dans le délai susmentionné. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix. Le formulaire de vote par correspondance adressé à la Société pour une Assemblée vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Tout actionnaire souhaitant voter par correspondance ou par procuration n'aura pas la possibilité de choisir un autre mode de participation à l'Assemblée, une fois le formulaire de vote par procuration ou par correspondance reçu par la Société.

Il est précisé que conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 122 de la Loi, le présent avis de réunion vaudra avis de convocation dans le cas où aucune demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de cette Assemblée n'aurait été reçue dans les conditions de l'article 121 de la Loi.

TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte et approuve, à toutes fins utiles, les modalités de convocation de l'Assemblée Générale par le Conseil d'administration réuni le 23 mars 2023.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022, approuve expressément les états de synthèse tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice net comptable de **1 007 470 697,04 MAD**.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat ci-dessus approuvé, soit le bénéfice net de 1 007 470 697,04 MAD ainsi qu'il suit :

Bénéfice net comptable :	1 007 470 697,04 MAD
Augmenté du report bénéficiaire antérieur :	244 642 298,92 MAD
Soit un bénéfice distribuable de :	1 252 112 995,96 MAD
Dividendes aux actionnaires	866 160 240,00 MAD
(soit 60 dirhams par action)	
Au compte réserves facultatives :	385 952 755,96 MAD
Les dividendes bruts, ainsi fixés à 866 160 240,00 MAD , seront payables à compter du 17 juillet 2023.	

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article 56 de la Loi, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Par suite de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale confère aux administrateurs quitus définitif et sans réserve de leur gestion pendant l'exercice dont les comptes ont été ci-dessus approuvés.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de M. Matteo ROZZANIGO en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de M. Hakan GÜRDAL en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de PROCIMAR en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de COFIPAR en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de MENAF en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de FIPAR HOLDING en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de la CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITES (CIMR) en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de ABU DHABI FUND FOR DEVELOPMENT en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate la cessation des fonctions d'administrateur de la société CIMENTS FRANÇAIS par suite de sa fusion par absorption par la société ITALCEMENTI FABBRICHE RIUNITE CEMENTO S.p.A Bergamo et la cooptation par le Conseil d'administration de cette dernière en tant que nouvel administrateur en remplacement et ce, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

L'Assemblée Générale décide, conformément à l'article 49 de la Loi, de ratifier la nomination de la société ITALCEMENTI FABBRICHE RIUNITE CEMENTO S.p.A Bergamo en tant qu'administrateur.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate la démission de M. Abdellatif ZAGHNOU de ses fonctions d'administrateur de la société et la cooptation de M. Yassine HADDAOUI en tant que nouvel administrateur en remplacement et ce, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

L'Assemblée Générale décide, conformément à l'article 49 de la Loi, de ratifier la nomination de M. Yassine HADDAOUI en tant qu'administrateur.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer à 2 060 000 MAD bruts le montant maximum des jetons de présence à répartir entre les administrateurs sur décision du Conseil d'administration.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration du mandat du Commissaire aux comptes, le cabinet PwC et décide de le renouveler pour une durée de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration du mandat du Commissaire aux comptes, le cabinet Mazars et décide de le renouveler pour une durée de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.



COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2022

BILAN ACTIF (Modèle normal)

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022				
ACTIF	Brut	Amortissements et provisions	Net	EXERCICE PRÉCÉDENT Net
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	42 038 159,53	192 782 53,4	22 759 906,13	176 404 66,86
• Frais préliminaires	0,00	0,00	0,00	0,00
• Charges à répartir sur plusieurs exercices	42 038 159,53	19 278 253,40	22 759 906,13	17 640 466,86
• Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	364 491 777,34	45 466 716,23	319 025 061,11	319 108 595,14
• Immobilisation en recherche et développement	0,00	0,00	0,00	0,00
• Brevets, marques, droits et valeurs similaires	46 128 141,88	45 466 716,23	661 425,65	744 959,68
• Fonds commercial	318 363 635,46		318 363 635,46	318 363 635,46
• Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	808 803 670,29	6 558 615 867,67	1 529 420 841,62	1 384 851 251,31
• Terrains	194 723 792,97		194 723 792,97	192 458 554,80
• Constructions	1 606 816 348,58	1 159 178 398,86	447 637 949,72	444 773 538,41
• Installations techniques, matériel et outillage	586 593 159,26	5 251 410 660,04	6 145 244 99,22	426 684 118,80
• Matériel de transport	65 163 490,98	643 582 37,65	805 253,33	1 015 411,33
• Mobilier matériel de bureau et aménagements divers	94 677 105,36	83 668 571,12	11 008 534,24	9 772 517,84
• Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
• Immobilisations corporelles en cours	260 720 812,14		260 720 812,14	310 147 110,13
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)	2 354 419 896,46	1 512 593 313,54	841 826 582,92	846 694 910,87
• Prêts immobilisés	7 554 033,17	1 270 172,39	6 283 860,78	705 539,61
• Autres créances financières	22 834 651,80	294 950,00	22 539 701,80	22 338 302,05
• Titres de participation	2 324 031 211,49	1 511 028 191,15	813 003 020,34	817 301 213,21
• Autres titres immobilisés				
ÉCARTS DE CONVERSION-ACTIF (E)	0,00		0,00	0,00
• Diminution des créances immobilisées				
• Augmentation des dettes financières	0,00		0,00	0,00
TOTAL I (A + B + C + D + E)	10 848 986 542,62	8 135 954 150,84	2 713 032 391,78	2 568 295 224,18
STOCKS (F)	714 150 021,74	103 691 423,69	610 458 598,05	437 031 483,00
• Marchandises	265 483,24		265 483,24	265 483,24
• Matières et fournitures consommables	455 906 045,5	87 045 035,69	368 861 009,81	296 001 700,03
• Produits en cours				
• Produits intermédiaires et produits résiduels	202 544 681,54		202 544 681,54	117 380 712,29
• Produits finis	55 433 811,46	16 646 388,00	38 787 423,46	23 383 587,44
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	1 043 186 926,80	100 807 971,82	942 378 954,98	808 773 081,48
• Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	1 586 128,48	903 438,82	14 957 841,66	47 700 39,45
• Clients et comptes rattachés	884 952 547,37	86 127 271,90	7 988 252 75,47	7 537 496 47,54
• Personnel	24 502 47,64	619 384,37	183 086,27	1 806 835,43
• État	114 459 720,81		114 459 720,81	28 723 581,69
• Comptes d'associés	1 858 214,85		1 858 214,85	1 858 214,85
• Autres débiteurs	23 102 839,04	13 157 876,73	9 944 962,31	17 405 717,70
• Comptes de régularisation Actif	502 076,61		502 076,61	459 044,82
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	134 834 169,74		134 834 169,74	1 102 405 109,26
ÉCARTS DE CONVERSION-ACTIF (I) (éléments circulants)	2 147 593,91		2 147 593,91	1 901 014,47
TOTAL II (F + G + H + I)	1 913 647 049,19	204 499 395,51	1 709 147 653,68	2 350 110 688,21
TRÉSORERIE-ACTIF	78 062 498,29	4 238 253,75	73 824 244,54	70 923 321,21
• Chèques et valeurs à encaisser	16 870 897,88		16 870 897,88	-526 564,00
• Banques Trésorerie Générale Chèques postaux	60 969 595,90	4 238 253,75	56 731 342,15	71 191 800,87
• Caisse Régions d'avances et accreditifs	222 004,51		222 004,51	258 084,34
TOTAL III	78 062 498,29	4 238 253,75	73 824 244,54	70 923 321,21
TOTAL GÉNÉRAL I + II + III	12 840 696 090,10	8 344 691 800,10	4 496 004 290,00	4 989 329 233,60

BILAN PASSIF (Modèle normal)

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022		
PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
CAPITAUX PROPRES	3 193 379 150,41	3 557 328 833,37
• Capital social ou personnel ⁽¹⁾	1 443 600 400,00	1 443 600 400,00
• Moins : actionnaires capital souscrit non appelé capital appelé/dont versé		
• Primes d'émission de fusion d'apport	201 299 210,47	201 299 210,47
• Écarts de réévaluation		
• Réserve légale	144 360 040,00	144 360 040,00
• Autres réserves	152 006 503,98	152 006 503,98
• Report à nouveau ⁽²⁾	244 642 298,92	406 907 545,27
• Résultat net en instance d'affectation ⁽²⁾		
• Résultat net de l'exercice ⁽²⁾	1 007 470 697,04	1 209 155 133,65
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	3 193 379 150,41	3 557 328 833,37
CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (B)	1 617 200,26	1 977 420,80
• Subventions d'investissement		
• Provisions réglementées	1 617 200,26	1 977 420,80
DETTES DE FINANCEMENT (C)		
• Emprunts obligataires		
• Autres dettes de financement		
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	220 337 918,95	238 922 789,88
• Provisions pour risques	300 000,00	442 666,50
• Provisions pour charges	220 037 918,95	238 480 123,38
ÉCARTS DE CONVERSION-PASSIF (E)		
• Augmentation des créances immobilisées		
• Diminution des dettes de financement		
Total I (A + B + C + D + E)	3 415 334 269,62	3 798 229 044,05
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	908 156 626,74	1 163 126 902,15
• Fournisseurs et comptes rattachés	628 833 831,14	769 356 033,46
• Clients créditeurs avances et acomptes	37 043 958,85	34 954 381,47
• Personnel	25 762 827,09	21 684 743,11
• Organismes sociaux	25 642 589,99	24 961 297,26
• État	86 045 967,57	258 259 136,45
• Comptes d'associés	9 270 010,09	8 305 075,09
• Autres créanciers	95 557 442,01	45 606 235,31
• Comptes de régularisation Passif		
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	32 120 936,51	19 355 231,73
ÉCARTS DE CONVERSION-PASSIF (Éléments circulants) (H)	433 962,45	7 573 345,58
Total II (F + G + H)	940 711 525,70	1 190 055 479,46
TRÉSORERIE-PASSIF	139 958 494,68	1 044 710,09
• Crédits d'escompte	362 402,00	964 723,00
• Crédits de trésorerie		
• Banques	139 596 092,68	79 987,09
Total III	139 958 494,68	1 044 710,09
TOTAL GÉNÉRAL I + II + III	4 496 004 290,00	4 989 329 233,60

(1) Capital personnel débiteur (-)
 (2) Bénéficiaire (+); déficitaire (-)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022				
DÉSIGNATION	OPÉRATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 4
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
EXPLOITATION				
PRODUITS D'EXPLOITATION	3 821 508 890,84		3 821 508 890,84	3 719 154 781,35
• Ventes de marchandises (en l'état)				
• Ventes de biens et services produits	3 637 454 211,75		3 637 454 211,75	3 640 773 512,10
• Chiffre d'affaires	3 637 454 211,75		3 637 454 211,75	3 640 773 512,10
• Variation de stocks de produits (1)	108 998 087,33		108 998 087,33	-18 935 336,90
• Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	10 526 708,54		10 526 708,54	19 397 187,78
• Subventions d'exploitation				
• Autres produits d'exploitation				
• Reprises d'exploitation : transferts de charges	64 529 883,22		64 529 883,22	77 919 418,37
Total I	3 821 508 890,84		3 821 508 890,84	3 719 154 781,35
CHARGES D'EXPLOITATION	2 611 947 410,39	18 135 666,97	2 630 083 077,36	2 326 367 452,21
• Achats revendus (2) de marchandises				-10 537,61
• Achats consommés (2) de matières et fournitures	1 578 317 264,02	22 777,43	1 578 340 041,45	1 343 247 065,86
• Autres charges externes	462 579 384,84	3 060 272,20	465 639 657,04	423 653 493,48
• Impôts et taxes	30 702 205,79	5 806,00	30 708 011,79	30 621 563,97
• Charges de personnel	270 602 825,83	648 408,46	271 251 234,29	259 208 369,38
• Autres charges d'exploitation	5 664 718,85	14 398 402,88	20 063 121,73	10 855 141,68
• Dotations d'exploitation	264 081 011,06		264 081 011,06	258 792 355,45
Total II	2 611 947 410,39	18 135 666,97	2 630 083 077,36	2 326 367 452,21
III RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 209 561 480,45	-18 135 666,97	1 191 425 813,48	1 392 787 329,14
FINANCIER				
PRODUITS FINANCIERS	253 904 202,74		253 904 202,74	295 054 287,67
• Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	210 392 550,00		210 392 550,00	203 146 574,78
• Gains de change	32 129 805,55		32 129 805,55	10 458 031,73
• Intérêts et autres produits financiers	9 480 832,72		9 480 832,72	19 526 811,57
• Reprises financières ; transferts de charges	1 901 014,47		1 901 014,47	61 922 869,59
Total IV	253 904 202,74		253 904 202,74	295 054 287,67
CHARGES FINANCIÈRES	44 433 331,65		44 433 331,65	10 704 720,96
• Charges d'intérêts	3 523 546,56		3 523 546,56	64 610,56
• Pertes de change	19 433 854,18		19 433 854,18	8 739 095,93
• Autres charges financières				
• Dotations financières	21 475 930,91		21 475 930,91	1 901 014,47
Total V	44 433 331,65		44 433 331,65	10 704 720,96
VI RÉSULTAT FINANCIER (IV-V)	209 470 871,09		209 470 871,09	284 349 566,71
VII RÉSULTAT COURANT (III + VI)	1 419 032 351,54	-18 135 666,97	1 400 896 684,57	1 677 136 895,85

(1) Variation de stocks : stock final - stock initial ; augmentation (+) ; diminution (-)
 (2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes) (suite)

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022				
DÉSIGNATION	OPÉRATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 4
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
VII RÉSULTAT COURANT (III+VI)	1 419 032 351,54	-18 135 666,97	1 400 896 684,57	1 677 136 895,85
NON COURANT				
PRODUITS NON COURANTS	82 306 098,83	70 052,66	82 376 151,49	108 612 032,61
• Produits des cessions d'immobilisations	19 451 933,34		19 451 933,34	63 365 201,16
• Subventions d'équilibre				
VIII				
• Reprises sur subventions d'investissement				
• Autres produits non courants	17 088 663,17	70 052,66	17 158 715,83	8 865 379,40
• Reprises non courantes ; transferts de charges	45 765 502,32		45 765 502,32	36 381 452,05
Total VIII	82 306 098,83	70 052,66	82 376 151,49	108 612 032,61
CHARGES NON COURANTES	111 955 439,02		111 955 439,02	121 962 440,81
• Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	6 247 054,28		6 247 054,28	42 820 228,85
• Subventions accordées				
• Autres charges non courantes	103 703 328,40		103 703 328,40	66 050 781,38
• Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				



mazars

101, Bd Abdelmoumen
20360 Casablanca
Maroc

pwc

Lot 57, Tour CFC,
Casa-Anfa, 20220 Hay Hassani
Casablanca

Aux Actionnaires de la société
CIMENT DU MAROC S.A
621, Boulevard Panoramique
20 150 Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 28 mai 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Ciments du Maroc, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 3 194 996 351 MAD dont un bénéfice net de 1 007 470 697 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Ciments du Maroc au 31 décembre 2022, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Ciments du Maroc S.A
Page 2

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation figurent au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant net de 813 003 020 MAD.

Comme indiqué dans la note A1 de l'état des informations complémentaires (ETIC), les titres de participation sont évalués à chaque clôture au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur actuelle, celle-ci étant estimée en fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise.

L'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (par exemple, capitaux propres pour certaines entités et transactions récentes pour d'autres) ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique dans les pays considérés).

La concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation du résultat opérationnel.

Du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, accrues dans un contexte économique difficile, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Réponse d'audit

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- apprécier comment la direction a pris en considération les prix des transactions récentes et les éventuels faits marquants pouvant impacter les valeurs d'utilité qui en résultent.

Ciments du Maroc S.A
Page 3

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- obtenir les prévisions d'exploitation et de flux de trésorerie des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles sous le contrôle de leur direction générale et approuvées, le cas échéant, par le conseil d'administration ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- vérifier que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Ciments du Maroc S.A
Page 4

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 20 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Audit et Conseil

101, Boulevard Abdelmoumen
20360 Casablanca
Tél. : 05 22 42 34 23 (L.O.)
Fax : 05 22 42 34 00
Adnane Loukili
Associé

PwC Maroc
Lot 57 Tour CFC, 15ème étage, Casa Anfa,
20220 Hay Hassani - Casablanca
T: +212 (0) 5 22 99 88 00 F: +212 5 22 23 88 70
RC : 48916 / TP : 37999135
IF : 1108708 / CNSS : 7567045

Leila Sijelmassi
Associée



COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

BILAN ACTIF CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

ACTIF	En milliers de dirhams	
	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Actif immobilisé	2 728 903	2 614 451
Écart d'acquisition	191 882	205 212
Immobilisations incorporelles	559 585	559 872
Immobilisations corporelles	1 711 072	1 585 676
Immobilisations financières	128 509	130 061
Actifs d'impôts différés	137 855	133 630
Titres mis en équivalence	-	-
Actif circulant	2 064 376	2 783 128
Stocks et en cours	692 337	488 420
Clients et comptes rattachés	826 899	730 175
Autres créances et comptes de régularisation	141 082	54 538
Valeurs mobilières de placement	307 999	1 413 561
Disponibilités	96 059	96 435
Total de l'actif	4 793 279	5 397 579

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	En milliers de dirhams	
	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Chiffre d'affaires	4 067 756	4 146 387
Autres produits d'exploitation	189 471	79 494
Achats consommés	-2 285 814	-2 008 798
Charges de personnel	-287 599	-274 032
Autres charges d'exploitation	-32 678	-5 570
Impôts et taxes	-30 788	-30 640
Dotations d'exploitation	-293 245	-287 271
Résultat d'exploitation	1 327 103	1 619 570
Charges et produits financiers	-6 351	79 173
Résultat courant	1 320 752	1 698 743
Charges et produits non courants	-31 817	-17 059
Impôts sur les résultats	-360 490	-463 318
Résultat net des entreprises intégrées	928 445	1 218 366
Quote-part dans les résultats des entreprises incluses par mises en équivalence	0	0
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-11 090	-1 883
Résultat net de l'ensemble consolidé	917 355	1 216 483
Résultat minoritaire	-12 275	-19 432
Résultat net part Groupe	905 080	1 197 051
Résultat net consolidé par action en dirhams	63	83
Nombre d'actions	14 436 004	14 436 004

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (part groupe)

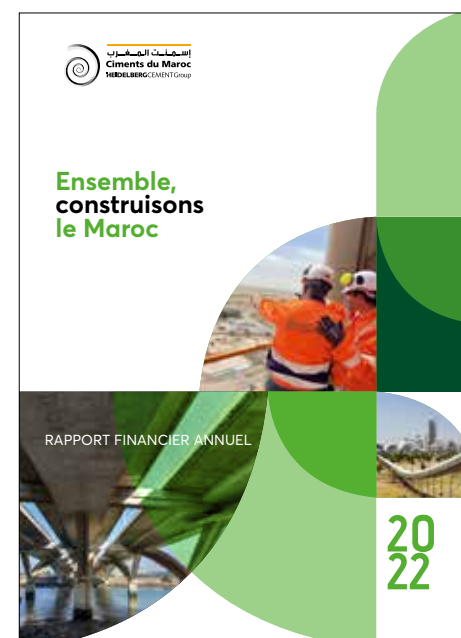
	En milliers de dirhams							
	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres			Total des capitaux propres
				Écart de conversion	Titres de l'entreprise consolidée	Total autres		
Situation au 31-12-2020	1 443 600	138 044	1 745 645	709 134				4 036 424
Affectation du résultat 2020			709 134	-709 134				0
Distribution par l'Ese consolidante			-1 443 600					-1 443 600
Résultat consolidé 2021				1 197 051				1 197 051
Augmentation du capital								0
Autres affectations		2 955	-4 816					-1 861
Situation au 31-12-2021	1 443 600	140 999	1 006 363	1 197 051				3 788 013
Affectation du résultat 2021			1 197 051	-1 197 051				0
Distribution par l'Ese consolidante			-1 371 420					-1 371 420
Résultat consolidé 2022				905 080				905 080
Augmentation du capital								0
Autres affectations		2 955	-3 101,77					-147
Situation au 31.12.2022	1 443 600	143 954	828 892	905 080				3 321 526

BILAN PASSIF CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

PASSIF	En milliers de dirhams	
	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Capitaux propres (part Groupe)	3 321 526	3 788 013
Capital	1 443 600	1 443 600
Primes	143 954	140 999
Réserves consolidées	828 892	1 006 363
Résultat net part Groupe	905 080	1 197 051
Autres	0	0
Intérêts minoritaires	38 713	42 631
Provisions pour risques et charges	223 755	242 104
Dettes	1 209 285	1 324 831
Emprunts et dettes financières	407	2 233
Fournisseurs et comptes rattachés	745 243	894 799
Autres dettes et comptes de régularisation	323 676	426 755
Trésorerie - Passif	139 958	1 045
Total du passif	4 793 279	5 397 579

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	En milliers de dirhams	
	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Résultat net des sociétés intégrées	917 355	1 216 483
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
*Dotations nettes consolidées	229 022	208 886
*Reprises subventions d'investissements	0	0
*Variation des impôts différés	-431	-2 484
*Plus ou moins-values de cession nettes d'impôt	0	0
*Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0	0
*Autres impacts sans incidence sur la trésorerie	0	0
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	1 145 947	1 422 885
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	0	0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-640 803	155 193
Flux net de trésorerie généré par l'activité	505 144	1 578 078
Acquisitions d'immobilisations nettes d'impôt	-366 729	-271 133
Cessions d'immobilisations nettes d'impôt	19 452	63 365
Variation immobilisations financières	-1 552	-9 714
Incidence des variations de périmètre	-7 113	-16 539
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-355 942	-234 020
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-1 371 420	-1 443 600
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-20 809	-17 553
Augmentations de capital en numéraire	0	0
Émissions d'emprunts	0	0
Remboursement d'emprunts	-1 825	-1 708
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 394 054	-1 462 861
Variation de trésorerie	-1 244 852	-118 803
Trésorerie d'ouverture	1 508 952	1 627 755
Trésorerie de clôture	264 099	1 508 952
Incidence des variations des monnaies étrangères		
Variation de trésorerie	-1 244 852	-118 803





mazars

101, Bd Abdelmoumen
20360 Casablanca
Maroc

pwc

Lot 57, Tour CFC, Cass-Anfa
20220 Hay Hassani
Casablanca

Aux Actionnaires de la société
CIMENTS DU MAROC S.A
621, Boulevard Panoramique
20 150 Casablanca

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de la société Ciments du Maroc et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 3 360 240 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 917 355 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous sommes acquiescés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Ciments du Maroc S.A
Page 2

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Evaluation des titres de participation non consolidés

Risque identifié

Les titres de participation non consolidés figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2022 pour un montant net de 94 277 KMAD, compris dans un total d'immobilisations financières de 128 509 KMAD.

Comme indiqué dans la note « Principes et règles de consolidation » de l'état des informations complémentaires, les titres de participation non consolidés sont comptabilisés à la clôture au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur actuelle, celle-ci étant estimée en fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise.

L'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique dans les pays considérés).

La concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales et participations, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation de leur résultat opérationnel.

Du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, accrues dans un environnement économique difficile, nous avons considéré que la correcte évaluation de ces titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Réponse d'audit

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation non consolidés, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments probants utilisés et, selon les titres concernés, à :

- obtenir les prévisions d'exploitation et de flux de trésorerie des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles sous le contrôle de leur direction générale et approuvées, le cas échéant, par le conseil d'administration ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- vérifier que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée.

Ciments du Maroc S.A
Page 3

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

Ciments du Maroc S.A
Page 4

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 20 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Audit et Conseil
MAZARS AUDIT ET CONSEIL
101, Bd Abdelmoumen
20360 Casablanca
Tel : 05 22 42 34 23 (L-0)
Fax : 05 22 42 34 00

Adnane Loukili
Associé

PwC Maroc
PwC Maroc
Lot 57 Tour CFC, 18ème étage, Cass Anfa,
20220 Hay Hassani / Casablanca
T: +212 (0) 5 22 85 94 50 F: +212 5 22 23 88 70
RQ: 189167 PIP: 32992135
IF: 1106706 - CNSS: 7567045

Leila Sijelmassi
Associée